

La Provence du 8 Octobre 2010 :

Discussions sur la fermeture des Papeteries

Publié le vendredi 08 octobre 2010 à 07H43

La CGT et les collectivités tentent d'améliorer le Plan de revitalisation économique (Pre). Il doit être signé fin octobre entre l'État et le propriétaire des papeteries de Malaucène, Schweitzer-Mauduit, qui devra **verser 1,11 million d'euros de compensation en faveur de l'emploi** dans le secteur. Or, l'administration va retirer de cette somme près de 1500 00€.

"Il me semble anormal qu'on retire cette somme que l'entreprise aurait versée pour maintenir l'usine en service pendant la période de recherche d'un repreneur", fulmine Pierre Meffre, conseiller régional. Sans compter les 64 000€ prélevés par le cabinet chargé de la revitalisation.



La Provence

La Provence du 11 Octobre 2010 :

MALAUÈNE

Papeteries : le préfet explique la convention de revitalisation

Le préfet apporte des précisions sur un texte qui va être signé en novembre.

La convention de revitalisation du territoire, élaborée à la suite de la fermeture des Papeteries de Malaucène, devrait être signée la première quinzaine de novembre en préfecture, entre Michel Fievez, directeur Europe du groupe Schweitzer-Mauduit, et le préfet de Vaucluse François Burdeyron. Ce dernier, sollicité par nos soins, a apporté plusieurs précisions quant à ce document qui engage pour trente-six mois l'État, le groupe industriel et d'autres partenaires. Ces observations répondent notamment aux interrogations de la CGT mais aussi des élus territoriaux, Pierre Meffre et Xavier Bernard (lire notre édition de vendredi 8 octobre).

Lorsqu'une entreprise de plus de mille salariés ferme un site industriel et licencie, elle peut, de par la loi, se libérer de ses obligations de deux façons. La première, en versant au Trésor public quatre fois le Smic par nombre d'emploi supprimé. *"Cela n'a aucune consé-*

quence ni aucun intérêt pour le territoire, estime le préfet, et ne représente aucune charge supplémentaire pour l'entreprise."

La deuxième hypothèse, c'est de signer une convention avec l'État, pour un montant entre deux et quatre fois le Smic. Le préfet, qui dit être *"en position de négociateur avec l'entreprise"*, a proposé au groupe SWM un montant équivalent à trois Smic par emploi supprimé.

Le préfet refait le calcul

Le préfet a accepté d'une part que le cabinet inclue une partie de ses coûts de mission dans la convention. Il s'en explique: *"L'usage, pratiqué partout, c'est que le coût de rémunération du cabinet qui va accompagner la mission soit com-*

pris dans le montant de la mission. Et l'État veille à ce que la commission ne soit pas supérieure à 20% du montant total de la convention. L'entreprise a accepté qu'il n'y ait que la moitié de la commission qui soit imputée sur le montant de la convention" (la commission du cabinet Sofred s'élève à 170 000 €).

Quant à ce que la CGT a appelé une "ristourne" et dont la Région et le Département se sont étonnés, le représentant de l'État confirme que ce sont des sommes engagées *"pour maintenir le site sous tension, en activité durant la période de recherche d'un repreneur. Cela fait partie des éléments réglementaires"*. Il précise que l'entreprise a proposé une somme de 840 000 € et qu'on *"pouvait*

retenir le quart au titre des frais réellement engagés". Selon la CGT, c'est le montant de 149 924 € qui a été retenu.

François Burdeyron a refait les calculs pour La Provence: *"855 000 € pour la convention, auxquels s'ajoute la moitié du coût du cabinet, soit 85 000 €, auquel s'ajoute 200 000 € directement liés au maintien du site sous tension, plus une participation entre 100 000 et 200 000 € que l'entreprise va apporter à une banque (lire ci-contre), le total fait plus que les quatre Smic mécaniques que l'entreprise aurait pu verser au Trésor public"*. Le préfet ajoute à ces charges *"un ou deux cadres de SWM pour suivre la revitalisation"* et pense qu'on *"arrive à un bon accord"*.

Les éléments, selon lui, *"ne sont pas définitifs"* car l'entreprise n'a *"pas encore signé"* et *"tel ou tel chiffre peut encore évoluer"*. Mais M. Burdeyron garde *"le sentiment, en obtenant cette solution, de contribuer efficacement à la revitalisation du territoire dans des conditions intéressantes pour ce dernier"*.

Christian GRAVEZ
cgravez@laprovence-presse.fr

Une deuxième convention

Lors de la signature de la convention, le préfet devrait expliquer tous les éléments qui ont concouru à la signature de cet accord avec le groupe SWM. Il devrait également annoncer la signature d'une autre convention, entre Schweitzer-Mauduit et une banque (la banque Châix). *"Cela va faire un effet de levier pour permettre à la banque d'apporter des crédits pour financer la création d'entreprise dans des conditions intéressantes"*, précise le préfet.

BEDOIN